

*Questions orales*

● (1430)

**LE LOGEMENT****LE PROJET D'INSTITUER UNE TAXE DE VENTE NATIONALE**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il doit savoir qu'en ce moment des dizaines de milliers de jeunes ménages canadiens se débattent pour concrétiser un rêve qui était autrefois réalisable au Canada: l'accession à la propriété. Le ministre se souviendra qu'il y a deux ans, il a supprimé le régime enregistré d'épargne-logement.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations informe que par l'effet de la partie II de la réforme fiscale, dont le ministre ne parle guère aux Canadiens ces temps-ci, la nouvelle taxe de vente nationale, qui constitue la deuxième étape de la réforme fiscale, va faire monter de 9 p. 100 en moyenne le prix d'une maison neuve au Canada. Dans l'agglomération torontoise, cela veut dire bien sûr que le prix moyen des maisons va grimper d'au moins 20 000 \$.

A une époque où de plus en plus de Canadiens ont du mal à obtenir une hypothèque et à s'acheter une maison pour la première fois, pourquoi la réforme fiscale du ministre va-t-elle faire monter d'au moins 20 000 \$ le prix des maisons de l'agglomération torontoise, comme l'affirme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner au député que nous traversons une longue période de mises en chantier. Elles se chiffrent à plus de 200 000 annuellement, avec une cadence mensuelle pour ainsi dire soutenue depuis un an et demi ou deux. Il est évident que cela fait beaucoup de maisons qui se bâtissent pour être vendues à des acheteurs.

Je ne cherche pas à nier qu'il y ait une augmentation notable du prix des maisons dans l'agglomération torontoise. Il est bien évident que cela est préoccupant. J'en ai déjà parlé en Chambre.

Pour ce qui concerne la question soulevée par le député, je pense que l'Association des constructeurs d'habitations a tiré une conclusion hâtive. Nous collaborons étroitement avec l'Association pour contrôler son pronostic des effets de la deuxième étape de la réforme fiscale.

Il faut également tenir compte que le prix des maisons comporte déjà une fraction notable d'impôts, qu'il s'agisse de la taxe de vente fédérale ou de la taxe de vente au détail. Il faut en tenir compte, parce que la réforme de la taxe de vente va faire disparaître les taxes de vente existantes.

**LE TAUX DE LA TAXE PROJETÉE**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations soutient que le taux de 9 p. 100 auquel se chiffrera, prévoit-elle, la taxe de vente fédérale qui sera vraisemblablement instituée l'an prochain, rendra impossible à environ 60 000 jeunes ménages de posséder leur propre maison. Qu'en pense le ministre des Finances? Il peut démentir ce chiffre.

Toutefois, étant donné que la deuxième phase de la réforme fiscale sera vraisemblablement mise en oeuvre l'an prochain, quel sera le taux de la taxe de vente nationale? Sera-t-il de 5 p. 100, de 8 p. 100 ou, comme l'a soutenu l'Association des constructeurs d'habitations, d'environ 9 p. 100? Le ministre aura-t-il au moins la franchise de nous dire à quel taux se chiffrera la taxe?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, dans le Livre blanc sur la réforme fiscale que nous avons rendu public il y a un peu plus d'un an, nous avons été très clairs sur un certain nombre d'éléments de la réforme fiscale tels que nous les connaissons et tels que nous pouvions les évaluer à ce moment-là. Depuis, nous avons tenu des consultations intensives avec les gouvernements provinciaux et les industries dont, je le répète, celle de la construction d'habitations, afin d'évaluer comment on pourrait mettre en oeuvre de la façon la plus équitable possible la deuxième phase de la réforme fiscale. Ces discussions se poursuivent.

Nous avons eu un certain nombre d'entretiens avec les représentants de l'Association des constructeurs d'habitations, comme je l'ai dit, et un certain nombre avec les représentants des gouvernements provinciaux. Ces consultations se poursuivent. Une fois que nous aurons pu faire la synthèse de toutes ces consultations, nous ferons d'autres déclarations qui devraient répondre à certaines des questions que le député peut avoir à l'esprit.

**LA POSITION DU MINISTRE**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, le ministre des Finances est-il prêt à admettre qu'avec la taxe de vente nationale qui doit entrer en vigueur l'année prochaine le gouvernement va procéder à une énorme razzia fiscale et que les nouveaux impôts fédéraux vont faire perdre à la famille moyenne des centaines de dollars? Ces impôts feront monter considérablement le taux d'inflation et, par la force des choses, les taux d'intérêt.

Le ministre des Finances devrait nous dire exactement en quoi consiste la réforme fiscale avant les élections générales. Sinon, peut-il s'engager au moins à limiter la nouvelle taxe de vente nationale à 10 p. 100.

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, la taxe de vente nationale ne constituera pas l'énorme razzia fiscale dont parle le député. Cela pourrait se produire bien sûr si le Nouveau Parti démocratique, Dieu nous en préserve!, formait le nouveau gouvernement. Dans le cas de la réforme fiscale, il n'en sera rien.

En présentant les modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers, j'ai dit que 85 p. 100 des Canadiens verraient leur salaire net augmenter par suite de la réforme fiscale. Si les Canadiens songent à ce qui s'est produit en juillet, ils reconnaîtront que j'ai dit vrai. Ils constateront que leur salaire net a augmenté.

La réforme fiscale n'a pas pour but d'augmenter les recettes fiscales. Ce n'était pas le but de la Phase 1. Nous avons dit que ce ne serait pas le but de la Phase 2, et nous allons tenir parole.